

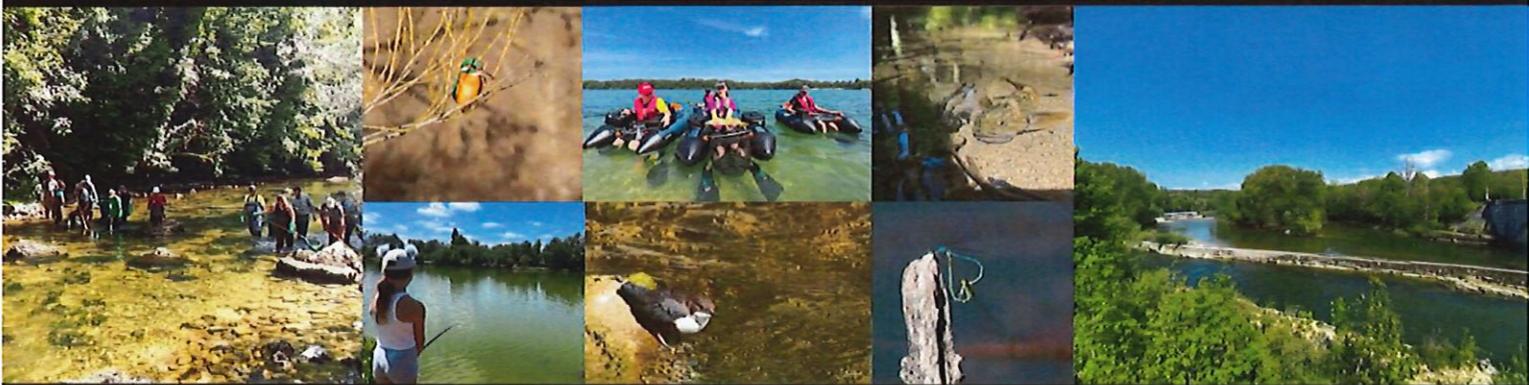
Rapport d'activité 2023

Ensemble, ne faisons qu'Ain !



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE



ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat

E-mail : contact01@federation-peche-ain.com

Téléphone : 04 74 22 38 38



Document édité par la fédération de pêche de l'Ain, ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat



SAUVONS NOS RIVIERES S

ACTE 3 : CONNAITRE ET AGIR

Sommaire

RAPPORT MORAL DU
PRESIDENT

p4

PARTENARIATS

p5

LA FEDERATION

p8

RAPPORT D'ACTIVITÉ

p15

La Pêche Associative

p16

Pôle Technique

p20

Pôle Animation

p26

Pôle developpement

p32

Pôle Garderie

p36

Pôle Pisciculture

p40



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE



MANDIC Nikola

Président FDAAPPMA 01

**SAUVONS
NOTRE
RIVIERES**

ACTE 3 : CONNAITRE ET AGIR

Amis Pêcheurs,

L'année 2023 marque un retour en force de notre loisir dans le département, avec la barre symbolique des 30 000 cartes de pêche de nouveau dépassée et une progression des adhésions enfants et mineurs toujours aussi importante.

Elle aura aussi été la première année complète réalisée par le CA nouvellement élu de votre Fédération, merci pour votre confiance. Nos administrateurs, représentants de bassin et salariés ont représenté notre fédération dans de nombreuses instances mais aussi et surtout lors des assemblées générales : avec un **taux de participation de près de 90%**, c'est un nouveau record et un engagement politique fort, celui d'une représentation la plus locale possible avec une fédération présente au plus près de ses AAPPMA et de ses pêcheurs.

Concernant l'Hydrologie, et nonobstant de nombreux épisodes orageux entre mai et août 2023, de nouveaux assecs sont apparus dans le département : en septembre, la Reyssouze, pour la première fois de son histoire, ne coulait plus à l'entrée de Bourg en Bresse. Cette multiplication des assecs nous pousse à encore plus de vigilance et d'investissement. Notre intégration au **comité départemental de la ressource en eau** depuis 2022, où nos données et autres observations de terrain sur les cours d'eau permettent de prendre des décisions fortes, fait encore plus sens sur le rôle que nous avons à jouer. Je remercie les services de l'Etat pour la reconnaissance de notre réseau associatif.

N'en déplaise aux prosélytes d'une écologie populiste et fallacieuse, il est toujours bon de rappeler que nous, pêcheurs et bénévoles des AAPPMA, sommes présents chaque jour au chevet de nos cours d'eau : pêche de sauvetage, présence et suivi quotidien de la ressource, lutte contre les incivilités, signalement de pollutions : vous êtes les **sentinelles des rivières** mais aussi les piliers de la protection des milieux aquatiques.

Quant à nos poissons, la ligne politique de notre fédération est claire : tenter d'agir quotidiennement sur les 5 facteurs connus permettant le maintien et la conservation de bonnes populations piscicoles : **quantité et qualité de l'eau, l'habitat et la thermie**. Je n'en ai cité que 4, car, sous la pression du **premier lobby animaliste de France**, la possibilité d'agir sur le 5ème facteur impactant reconnu, c'est à dire la régulation d'espèces invasives, en l'occurrence le cormoran, nous a été retirée **sans concertation** ni prise en compte du **contexte si particulier** de notre département. Nous comptons sur nos actions et sur un retour à la raison du ministère pour qu'un arrêté exceptionnel permette un retour de cette régulation dans le premier département aquacole de France, afin de soutenir nos amis pisciculteurs, tout en **préservant les espèces protégées** de nos cours d'eau. J'insiste, ces tentatives d'imposer en droit des concepts moraux dogmatiques relevant du domaine exclusif d'appréciations personnelles constitue selon nous une dérive inquiétante.

Tout au long de cette année 2023, nous aurons également accompagné nos anciens salariés de la pisciculture de Chazey-Bons dans la reprise de l'outil de production. Aujourd'hui, votre Fédération est bien décidée à recentrer son activité sur ses priorités statutaires, à savoir la **promotion de la pêche et la protection des milieux aquatiques**.

Plus que jamais, nous devons **rester unis** face aux défis à venir.

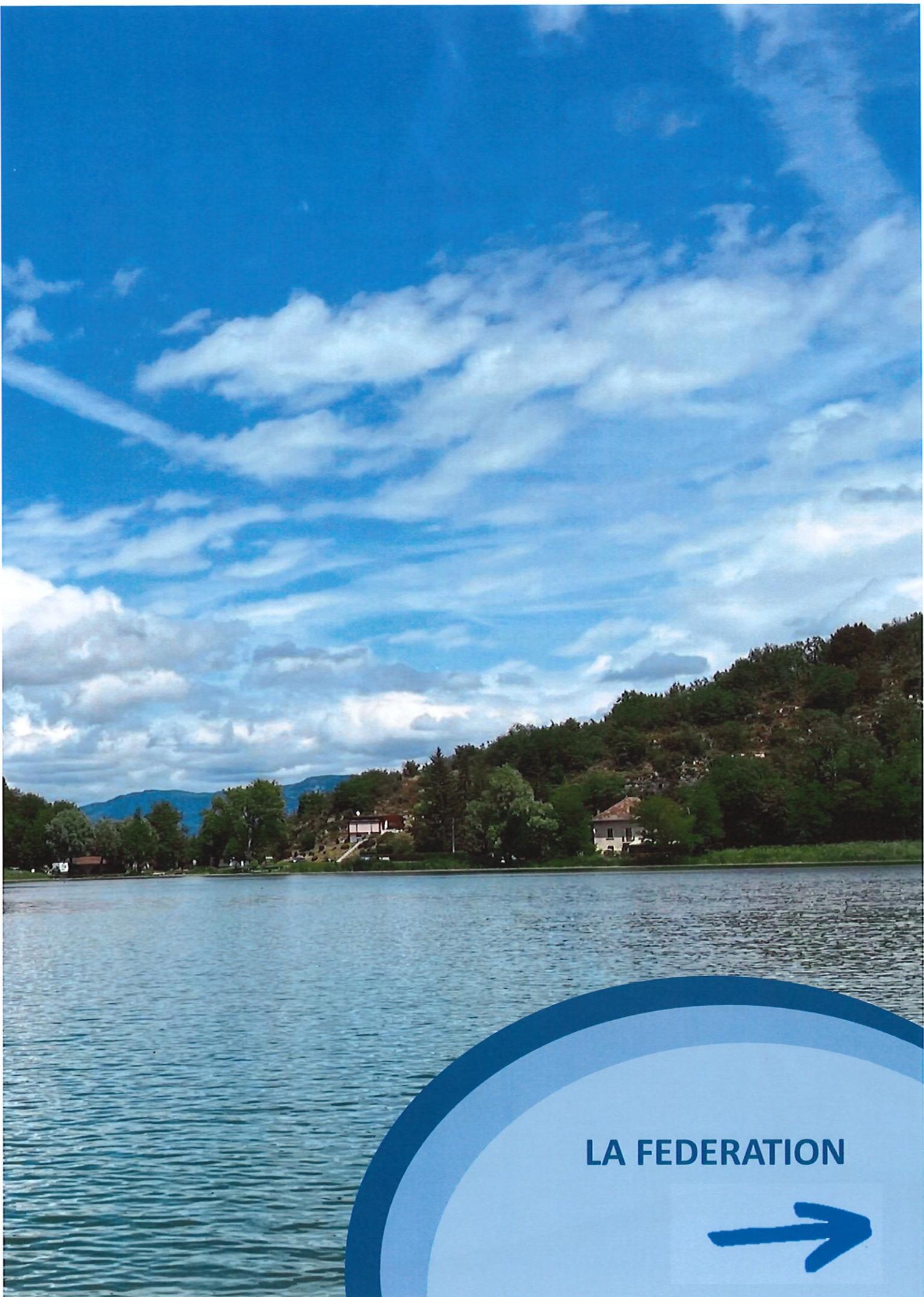
Nous pouvons être fiers de la passion qui nous anime.

YAMAHA

NOS PARTENAIRES







LA FEDERATION



ARNOUX René

Trésorier FDAAPPMA 01

Merci Monsieur le Président de me passer la parole pour que je puisse soumettre à l'examen et à l'approbation des membres de l'assemblée, mon rapport sur les finances de notre fédération.

Les comptes 2023, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui, ont préalablement été arrêtés et approuvés par le Conseil d'administration fédéral réuni le 17 avril 2024.

Le montant cumulé des cotisations et de subventions ont facilement dépassé le seuil légal de 153 000 €, ce qui nous amène à présenter nos comptes dans la forme réglementaire, c'est-à-dire à les faire contrôler par un Commissaire aux comptes. Ils ont donc fait l'objet, dans le cadre de leur certification, d'un examen par Monsieur Pascal TONNARD commissaire aux comptes du cabinet Aindex. J'en profite pour les remercier au nom de tout le conseil d'administration. Leurs rapports vous seront exposés dans quelques instants.

Cette certification nous apporte une garantie supplémentaire de sincérité et de régularité des comptes, gage de transparence sur la situation financière et patrimoniale de notre fédération vis-à-vis, de nos partenaires économiques et institutionnels, ainsi que de nos pêcheurs.

Ces comptes regroupent l'ensemble des opérations comptables du siège fédéral et de la pisciculture de Chazey-Bons. Pour mieux identifier les dépenses et les recettes de ces deux secteurs, ces opérations ont fait l'objet d'une comptabilité séparée.

Vous avez été destinataires des différents documents financiers et budgétaires, courant du mois d'Avril, que je vais ici essayer de synthétiser autant que faire se peut.

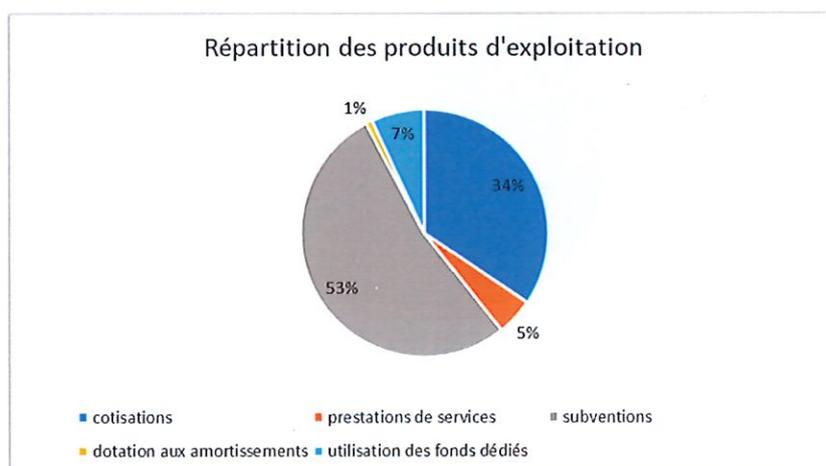
A la suite de cet exposé, le Président Nikola MANDIC soumettra à votre vote les résolutions habituelles relatives à l'approbation des comptes, au quitus de gestion, à l'affectation du résultat, et à l'approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Mes commentaires porteront successivement sur les comptes de résultat du siège fédéral et de la pisciculture puis appréhendés de façon globale et enfin sur le bilan.

❖ Compte de résultat du siège fédéral hors Chazey-Bons :

Produit d'exploitation

Le diagramme circulaire présenté permet de bien visualiser les différentes sources de revenus de la fédération et leurs parts respectives. Toutes origines confondues le volume des produits d'exploitation enregistré au cours de l'exercice 2023 représente (1 080 933.02 €). Ces produits d'exploitation ont augmenté de (349 164.55 €) par rapport à 2022 soit (47.72 %).



L'activité 2023 de la Fédération a présenté, en matière de produits d'exploitation, les évolutions suivantes :

Subventions d'exploitation :

- Augmentation des subventions d'exploitation (473 729.25€) soit (479.36%) par rapport à 2022. Cette

Nature	Année 2023	Année 2022
Subvention de la FNPF destinée à la pérennisation de 4 postes (gardien, animateur, technicien, agent administratif)	140 000	132 000
Autres subventions FNPF	50 522	28 990
Subventions diverses	382 032	-62 165
Totaux	572 554	98 825

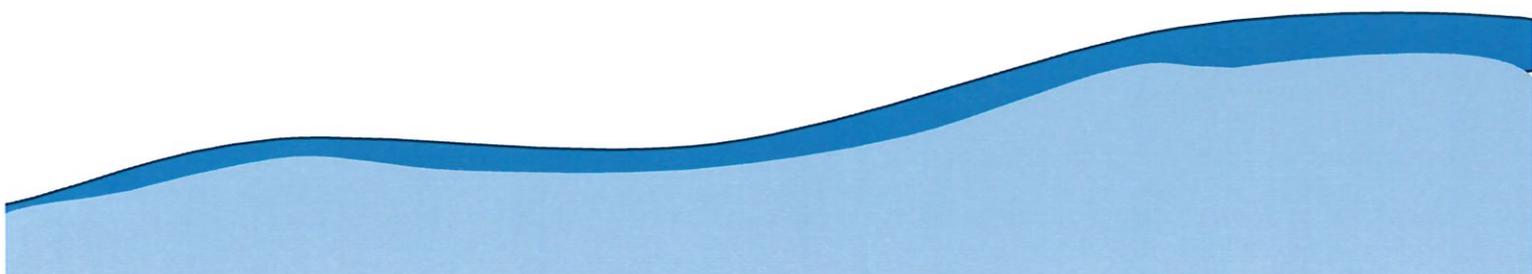
augmentation s'explique par une normalisation du fonctionnement de la direction et du pôle technique permettant ainsi de mener à bien de nouveaux projets. Pour rappel l'année 2022 était une année de transition suite au changement de direction et à la vacance du poste de directeur pendant 6 mois.

Production vendue :

- Progression des prestations de service (52377.85 € soit +15.71 %). Cette progression est surtout dû aux prestations des pêches électriques du pôle technique.
- Augmentation des prestations de services animateur guide (8 056.85€ contre 4 818.63€ en 2022).

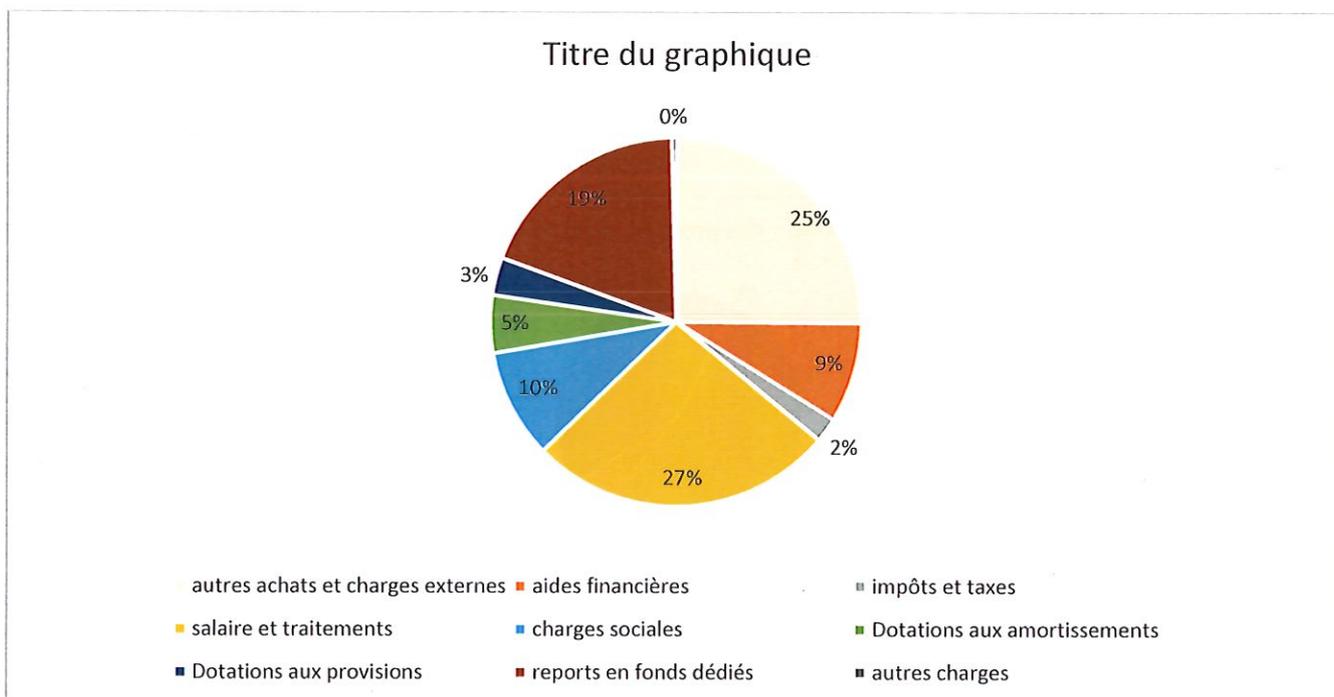
Vente des cartes de pêche :

- Légère augmentation d'un point de vue strictement comptable, le volume de la vente des cartes de pêche est donc en légère augmentation. Il passe de (364886.87 €) en 2022 à (372 826.83€) en 2023 soit (+2.18%).



Charges d'exploitation

Le diagramme circulaire suivant nous montre comment se répartissent les charges d'exploitation 2023. Les charges engagées au titre de 2023 s'élèvent à (1 079 660.56 €) contre (719 797.21 €) en 2022. Soit une augmentation de (359 863.35 € ou 50 %). Neuf types de charges concentrent les dépenses de la fédération.



Les charges personnel (390 817.13€)

- Salaires et charges restent le premier poste de dépenses de notre comptabilité. Il s'agit pour (287 240.05 €) des rémunérations des employés du siège fédéral et pour (103 577.08 €) des charges de sécurité sociale et de prévoyance.

Autres charges externes :

- Cela représente (271 026.73 €). Elles sont en augmentation par rapport à 2022 avec une hausse de (18.75%).

Impôts taxes et versements assimilé :

- Le poste représente (23 430.70 €) de nos charges d'exploitation.

Evolution des charges de personnel :

Le total des charges de personnel 2023 s'élève à (390 817.13 €) pour (359 469.15 €) en 2022.

Cette hausse de 8.72% est essentiellement liée à l'embauche d'un technicien en CDD pour 9 mois.

appelle que la totalité des membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction. Seuls les frais de mission (repas, hébergement, transport) leurs sont remboursés. Ces frais sont soumis à la vérification du trésorier et du président.

Résultat net de l'exercice 2023 :

La gestion 2023, du siège de la FDAAPPMA 01 se synthétise cette année par un résultat bénéficiaire de **(19 186.56€)**. Ce résultat est légèrement supérieur à celui de 2022 soit une hausse de **(974.64€)**.

Conclusion compte de résultat exercice 2023 (siège fédéral) :

Les finances du siège de notre fédération sont tout à fait saines et solides. Il demeure toutefois absolument nécessaire de veiller à accroître notre autonomie financière, vis-à-vis des subventions publiques et privées. L'analyse des résultats d'exploitation de ces dernières années confirme que ceux-ci sont étroitement liés à la stabilité de nos subventions, ainsi qu'à la pérennité de nos ressources propres (cotisations). Il faut également poursuivre nos efforts en direction des jeunes pêcheurs (école de pêche) et développer et renforcer le soutien apporté à nos différentes AAPPMA.

❖ Compte de résultat de la pisciculture fédérale :

Résultat net de fonctionnement :

Le montant des charges de fonctionnement est de **(321 557.31€)** contre **(324 107 €)** en 2022. Dans le même temps, les produits toutes origines confondues **(254 906.75 €)** ont connu une augmentation de **(17 596.16€ soit 7.41%)**. Après imputation du résultat financier, des produits et charges exceptionnelles, nous clôturons l'exercice 2023 avec un déficit de **(-67 651.10 €)**. Ce résultat déficitaire fait suite à un exercice 2022 déficitaire de **(-88 106.12 €)**.

Conclusion compte de résultat exercice 2023 (pisciculture) :

Le coût de revient des poissons vendus au sein du contrat CNR reste et restera à perte pour l'exploitation car les prix des domaines fixés par l'arrêté ministériel sont largement en-dessous du prix de revient.

Face à cette situation, le conseil d'administration de la FDAAPPMA01 a voté la cession de l'activité cette dernière ayant été vendu le 10 janvier 2024.

❖ Bilan globale exercice 2023 :

A la fin de l'exercice de l'année qui vient de s'écouler, notre fédération présente, en valeur nette un **résultat déficitaire** de **(- 48 464.54 €)**.

Le bilan se présente sous forme d'un tableau en deux parties, « l'actif » et le « passif », qui doivent nécessairement être égales.

Le total du bilan s'élève donc à la fin 2023 à **(2 191 597.61 €)** et l'analyse des principaux postes est la suivante :

En ce qui concerne l'actif :

- Je rappelle que l'actif correspond à notre patrimoine au 31 décembre 2023. Il s'élève à **(2 191 597.61€)** contre **(2 243 011€)** à la fin de l'exercice précédent.
- L'essentiel de l'actif correspond :
 - Aux immobilisations. Elles représentent **(1 001 192.10 €)**.
 - Aux autres créances. Elles représentent **(326 942.13€)** et sont principalement composées par des subventions à encaisser.
 - À la trésorerie pour **(695 527.15€)**

En ce qui concerne le passif :

- Je rappelle que le passif **(2 191 597.61€)** correspond aux ressources dont dispose la fédération au 31 décembre 2022 contre **(2 243 011.83 €)** à la fin de l'exercice précédent. L'essentiel du passif correspond :
 - Des fonds propres pour **(786 210.68 €)** auquel s'ajoute des fonds dédiés pour **(205 060.49€)**
 - Des dettes financières pour **(504 452.41€)**

Trésorerie Générale :

Au cours de l'exercice 2023, le siège de la FDAAPPMA 01 n'a pas connu de problème de trésorerie, les apports ayant régulièrement précédés les dépenses à effectuer. Notre trésorerie disponible au 31/12/2023 présente un montant au bilan **(695 527 €)** contre **(584 680.61 €)** en 2022.

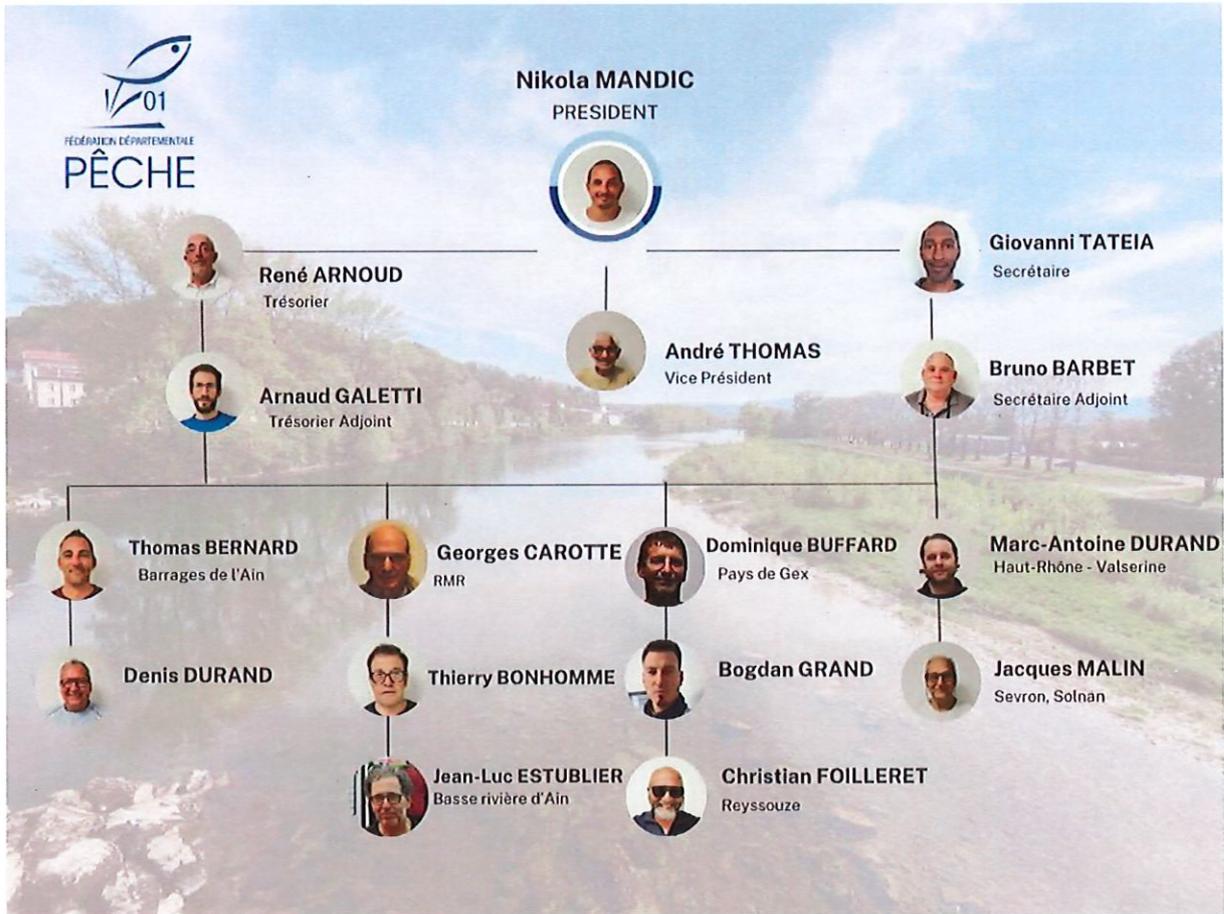
Comptes chèques postaux et CA	366 977,56 €
LBP C/C 0306007P	52 687,59 €
LBP C/C 0123072X	111 361,65 €
Sg compte sur livret nantis	151 060,46 €
Société générale	1 542,33 €
CRCA	6 563,91 €
Banque intérêt courus à recevoir	4 635,69 €
Livret A association	18,18 €
Caisse siège sociale	469,13 €
Caisse Chazey	210,65 €
TOTAL DISPONIBILITE	695 527,15 €

Attention il faut prendre en compte les éléments suivants :

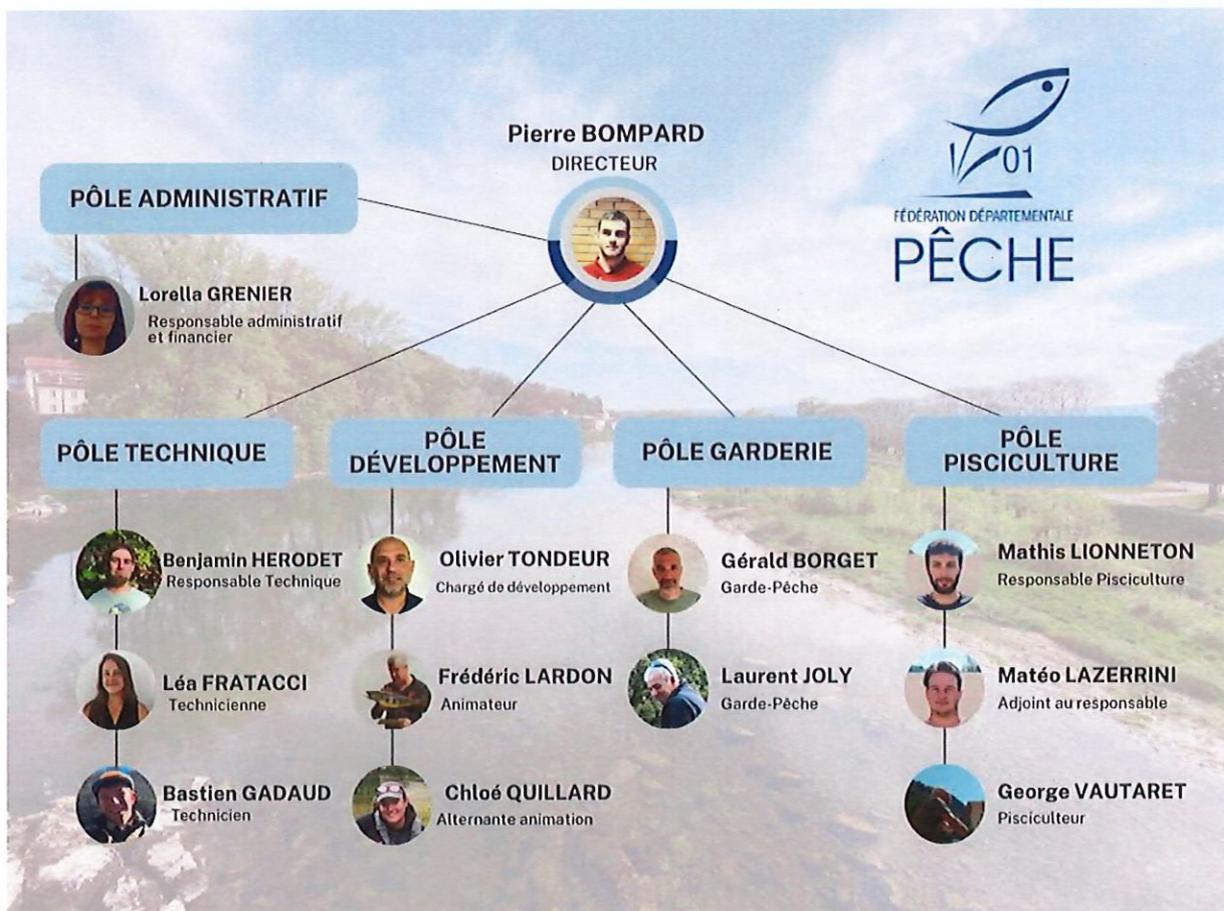
- La somme de 151 060.46€ présente sur le compte livret nantis est bloquée en garantie du prêt du bâtiment du siège.
- Le compte LBP 1230 est composé du stockage de la RMA qui doit être reversé à l'Agence de l'eau annuellement.
- En 2024, la FDAAPPMA devra rembourser une avance de subvention de 81 465 € accordée en 2019 les travaux n'ayant jamais été réalisés.

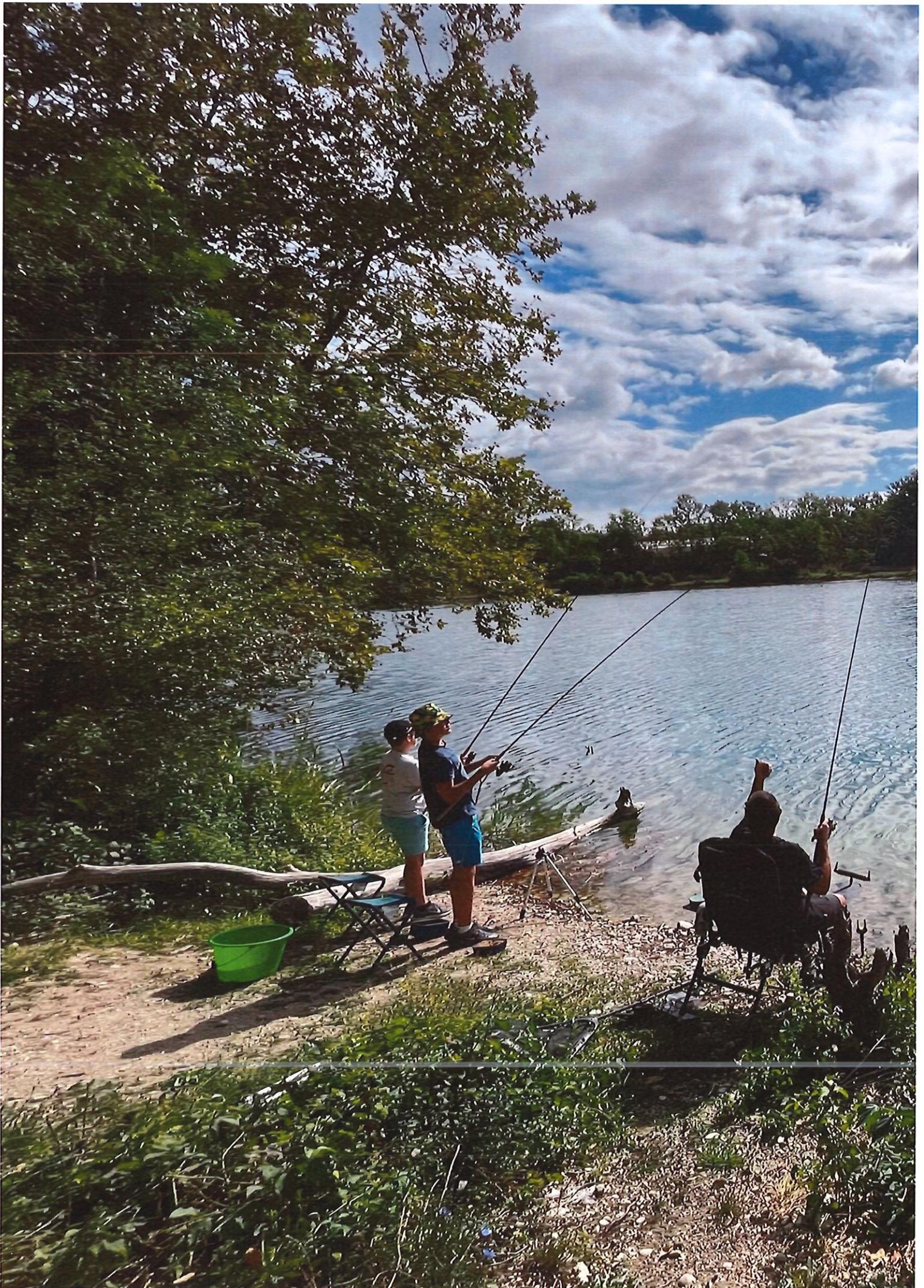


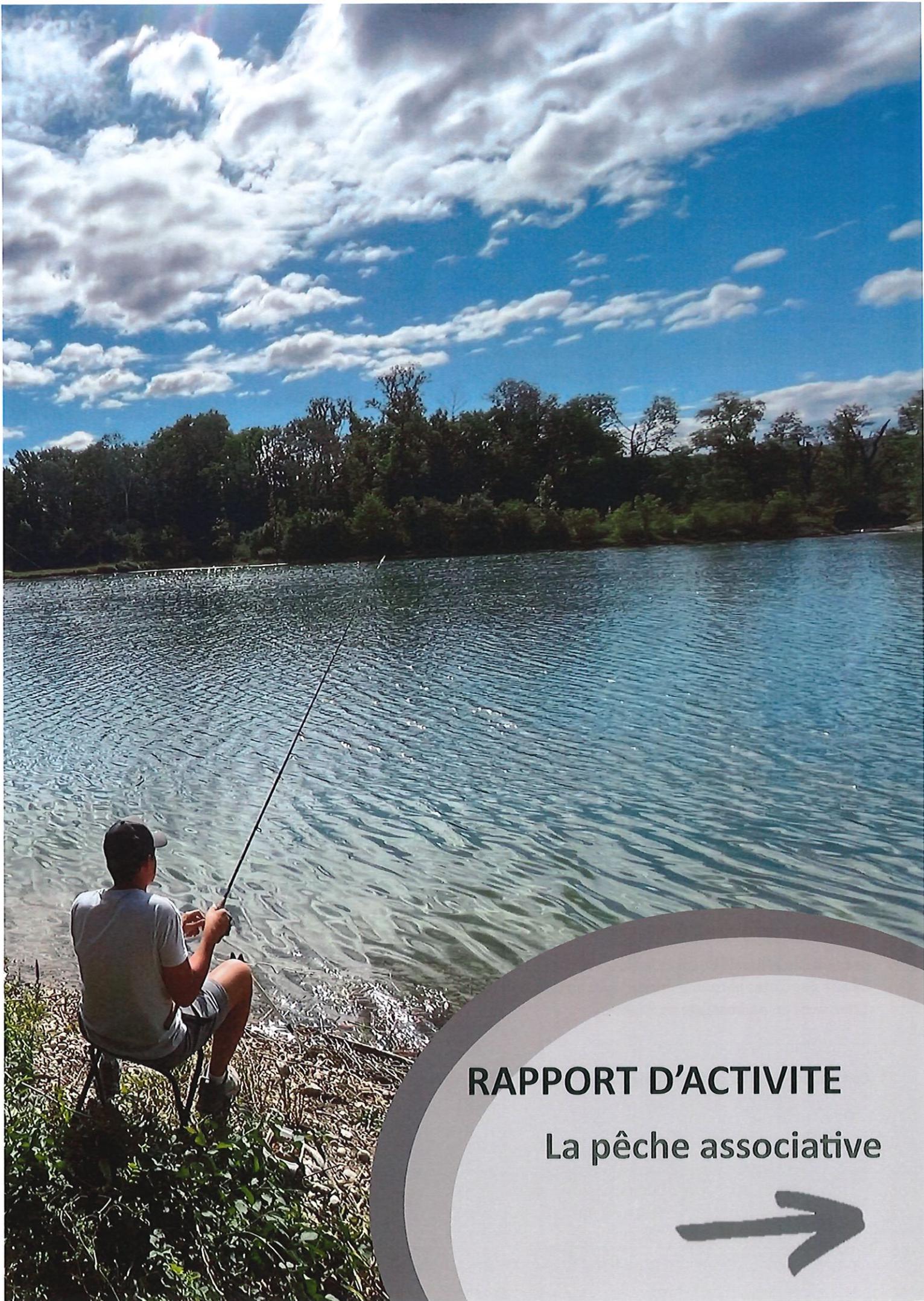
❖ **Le Conseil d'administration :**



❖ **L'équipe salariée :**







RAPPORT D'ACTIVITE

La pêche associative



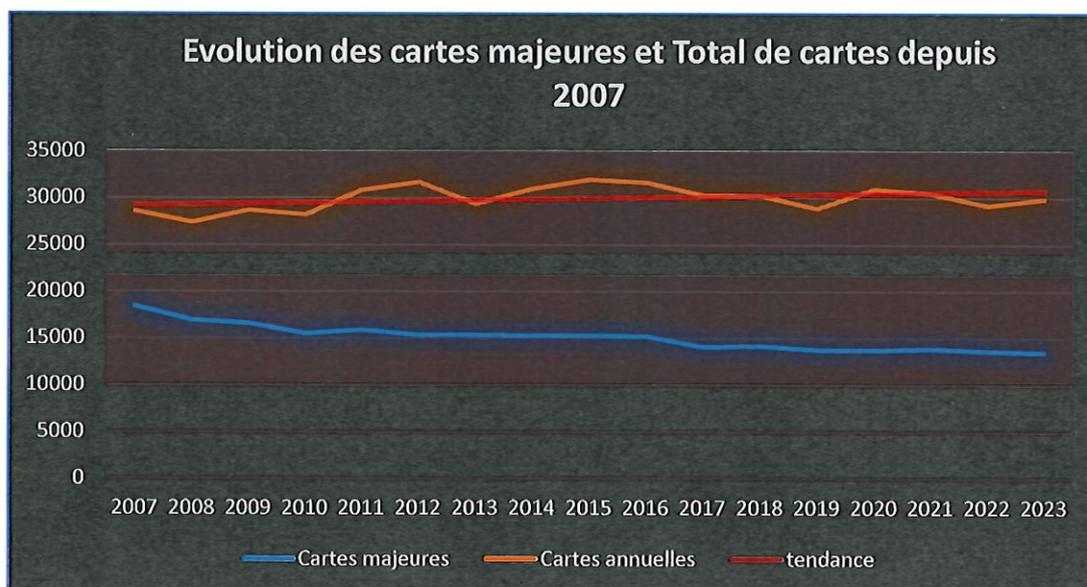
❖ La pêche associative dans le département de l'Ain :

Bilan des cartes de pêche 2023

En 2023 le nombre de cartes de pêche vendues dans notre département, tous types de cartes confondus, a augmenté de 781 cartes soit 2.90 %. Soit un total de 29 680 cartes vendues en 2023, dont 13 454 cartes majeures.



Carte personne majeure :	13 454
Carte découverte femme :	836
Carte personne mineure :	2426
Carte découverte moins de 12 ans :	3082
Carte hebdomadaire :	1068
Carte journalière :	8746



Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cartes majeures	18446	16927	16596	15525	15862	15313	15318	15252	15286	15186	14071	14177	13774	13726	13876	13627	13453
Cartes annuelles	28580	27385	28691	28197	30864	31692	29394	30977	31957	31661	30306	30273	28903	30963	30505	29206	29906

Les cartes majeures ont faiblement diminué par rapport à l'année 2022, soit seulement 1.27%.

La tendance générale du total de cartes vendues est à la hausse pour cette année 2023. On note particulièrement la hausse des cartes personne mineur, avec un pourcentage de +10,22% ainsi que pour les cartes personne découverte - 12ans avec un pourcentage de +7,99%.

Comme en 2022, les cartes femmes restent légèrement en baisse.

Vente par internet

Nous conseillons aux AAPPMA de vider régulièrement leurs paniers afin d'encaisser régulièrement les sommes qui leur reviennent.

Merci de sensibiliser vos dépositaires à l'importance de renseigner, dès que possible, les adresses mail des pêcheurs. Ceci vous permettra de communiquer avec vos adhérents par l'intermédiaire des FLASH INFO. RECIPROCITE.



Versements aux AAPPMA réciprocitaires



Les consignes de fin d'année seront désormais envoyées à la fédération en même temps que le rapport de comptabilité qui doit être reçu **au plus tard le 31 mars**

La commission de réciprocité se servira de ce rapport de comptabilité pour réaliser un contrôle annuel aléatoire de 25% des AAPPMA.

Si des anomalies sont constatées, des informations seront demandées. Les éventuelles corrections seront effectuées l'année suivante.

Cette simplification permettra d'effectuer les virements aux AAPPMA dans de meilleurs délais.

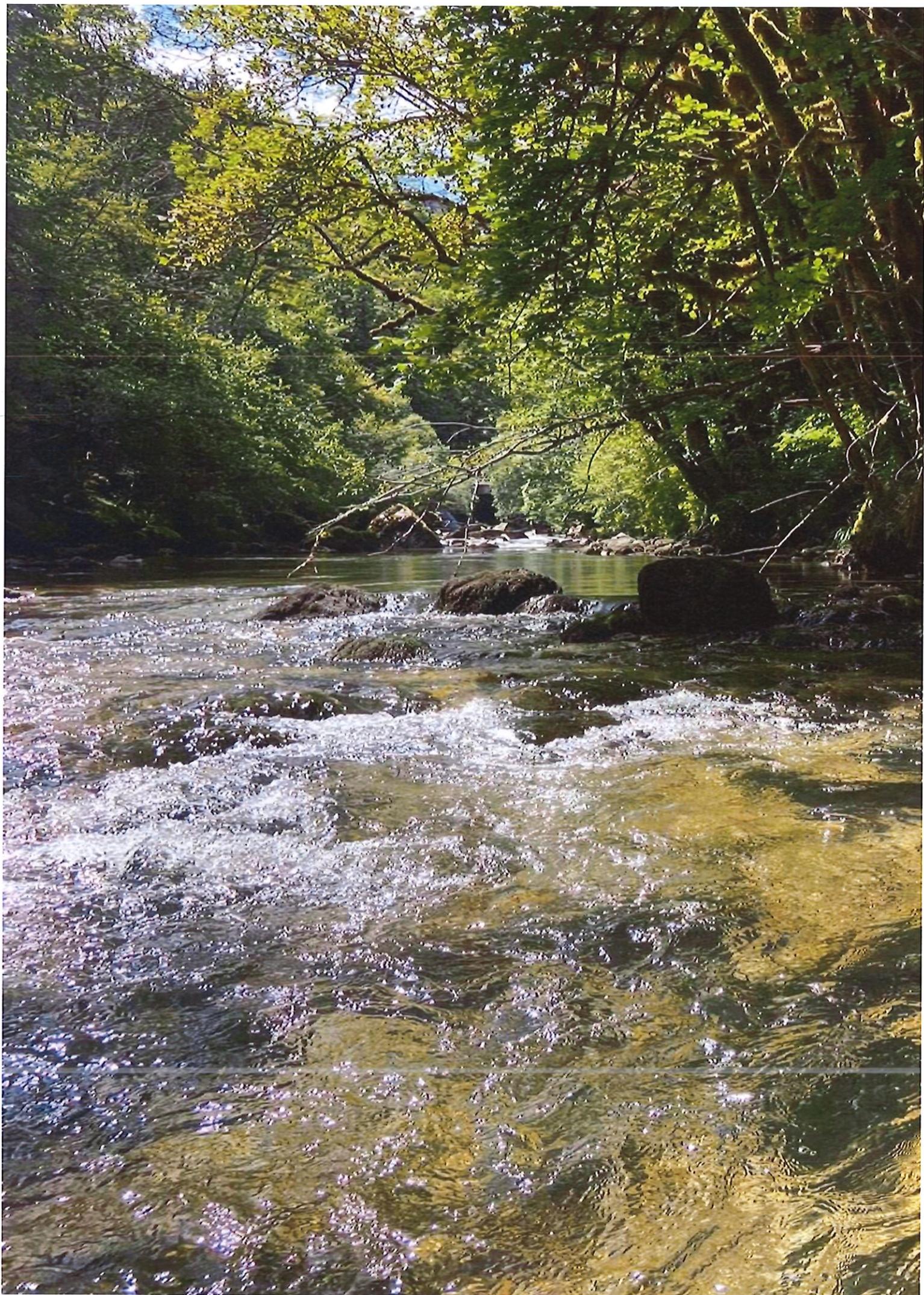
En 2023, la somme totale reversée aux AAPPMA est de 100.000 €.

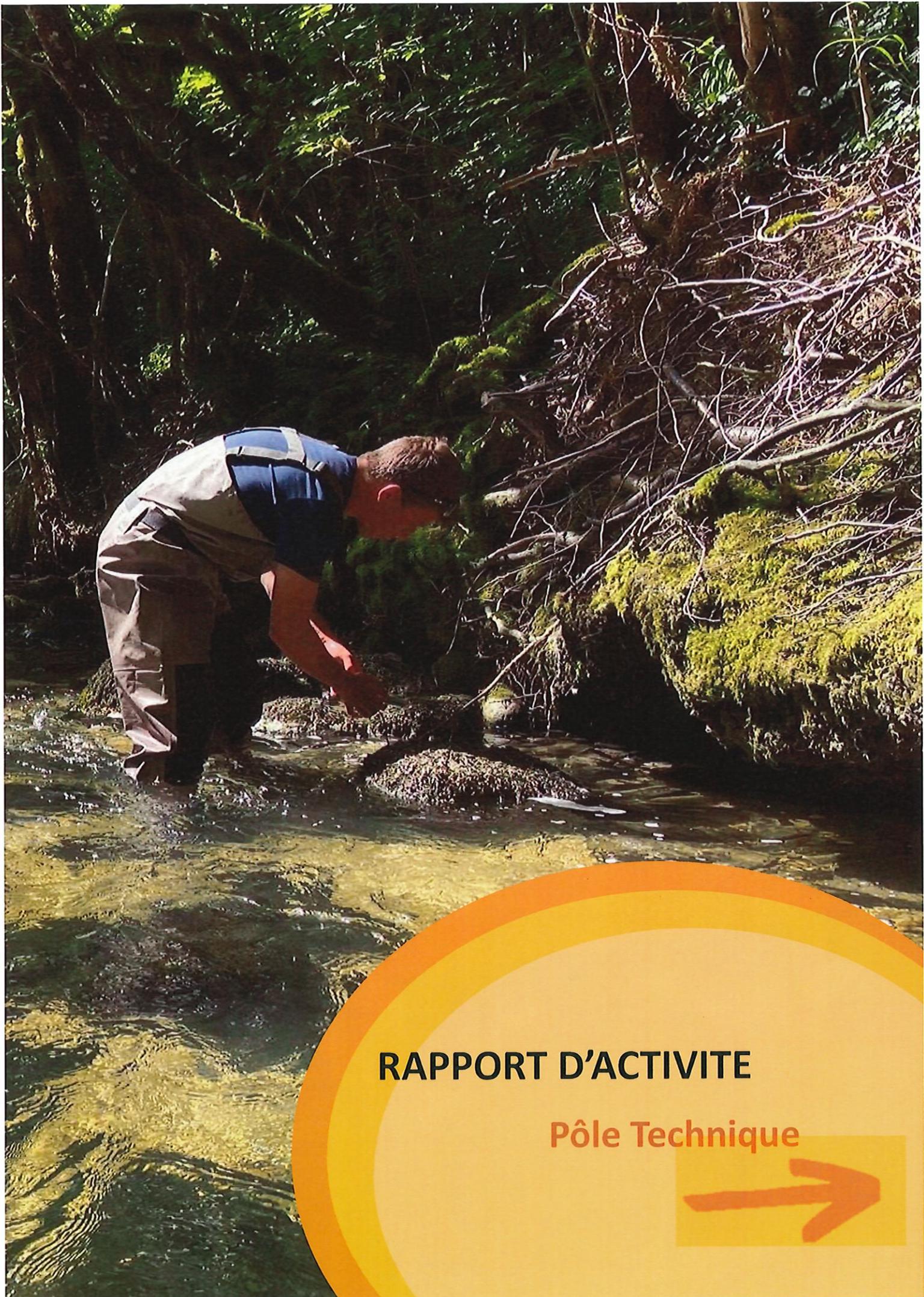
Rencontre avec l'EGHO

En 2023, la fédération a rencontré l'Entente Halieutique Grand Ouest.

Un certain nombre de sujets ont été abordés.....







RAPPORT D'ACTIVITE

Pôle Technique



❖ Organisation et missions en 2023

3 salariés :

- Benjamin HERODET : Responsable Technique Ouest
- Léa FRATACCI : Technicienne Rivières
- Bastien GADAUD : Chargé de mission

Les missions principales du pôle technique sont les suivantes avec l'appui des gardes Fédéraux et du directeur :

- Etudes et suivi des Milieux Aquatiques (3 km étudiés par pêche électrique de 8000 poissons sur 56 sites)
- Appui technique aux AAPPMA
- Relation avec les partenaires Techniques
- Rédaction d'avis auprès des services de l'état
- Prestation pêche électrique de sauvetage avant travaux
- Pêche de sauvetage sécheresse

L'année 2023 a été marquée par la consolidation des activités antérieures (clôture des actions PDPG, génétique scali, études) et la préparation du programme 2023 ambitieux par son réseau de suivi ; dans un contexte mouvementé pour les salariés (départs, arrêts, vacation).



❖ Aménagement de frayères à Nantua

En 2023, la fédération a porté un projet de travaux de diversification des habitats sur le lac de Nantua.

L'objectif de ces aménagements est de permettre à la faune piscicole et aquatiques associées de réaliser la totalité de leurs cycle biologique sur le lac et ainsi de redynamiser les populations.

Pour cela 3 types d'aménagements ont été mis en place :

- Mise en place de caches en génie végétal (souche, trogne, fût) (toutes espèces)
- Mise en place de frayère artificielle (sandre)
- Mise en place de radeau végétalisé (toutes espèces)



❖ Suivi des écrevisses à pieds blancs

La Fédération œuvre depuis plusieurs années à la préservation de cette espèce patrimoniale menacée. Chaque population d'écrevisses à pieds blancs connue dans le département fait l'objet d'une expertise (localisation, caractéristiques, facteurs de perturbation) actualisé par un suivi régulier (prospections nocturnes et/ou diurnes). Des actions de préservation sont alors proposées et peuvent être développées (mise en défens, restauration du milieu...).

Les prospections réalisées en 2023, ont permis de rechercher et confirmer la présence de populations d'écrevisse à pattes blanches.

Ces prospections ont permis de confirmer la présence d'écrevisses à pattes blanches sur 8 sites.

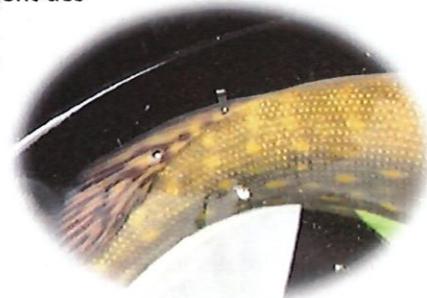
En 2024, des prospections de recherche seront à nouveau réalisées ainsi que des prospections de suivis. En complémentarité des prospections nocturnes, des prélèvements ADNE devraient être faits.



❖ Suivi des Frayères à Brochet

Depuis les années 2000, la Fédération de Pêche de l'Ain ou ses partenaires aménagent des annexes fluviales afin de favoriser la reproduction du brochet. En effet, cette espèce a fortement décliné en rivière ces dernières décennies : ses exigences pour une reproduction préférentielle dans les zones humides la rendent très vulnérable à la dégradation des corridors fluviaux.

Chaque printemps depuis 2006, la Fédération de Pêche de l'Ain réalise des pêches électriques de sondage afin de suivre différents sites de frayères à brochets, aménagés ou non. Ce suivi léger permet également de maintenir une certaine attention sur la gestion de ces milieux.



La saison de reproduction 2023 a été marquée par une hydrologie faible et un mois février sec. Une crue a eu lieu sur la Saône mi-mars mais pas en Bresse.

14 sites ont été suivi par visites régulières et pêche électrique de recherche de brochetons.

Des brochetons ont été observés sur 6 sites dont 2 avec des géniteurs préalablement introduits. 4 autres sites qui avaient bénéficié de l'introduction de géniteurs, en complément d'une gestion avec contrôle des niveaux d'eau, n'ont pas permis que le brochet se reproduise.



❖ Observatoire Thermique

Les objectifs sont les mêmes que pour l'observatoire piscicole.

Les températures relevées sur les cours d'eau salmonicoles sont favorables à l'espèce repère le truite fario à l'exception du Séran. En effet celui-ci a des températures supérieures au préférendum thermique de la truite, la température moyenne des trente jours les plus chauds est de 19°C soit au-dessus du préférendum. Cependant le seuil légal de 25°C pour la truite n'a été franchi que quelques heures et la température moyenne journalière maximale ne dépasse pas ce seuil légal. Les espèces thermosensibles ont pu trouver des zones refuges légèrement plus fraîches.

Deux autres stations ont eu des températures légèrement en dehors du préférendum thermique de la truite fario. Il s'agit du Groin et de la Valserine au golf de Mijoux. En effet les températures moyennes journalières maximales sont respectivement de 19,9°C et 19,4°C. Ces températures ne sont pas impactées étant donné qu'elles ont été sur une courte période. Les températures des 7 jours et 30 jours les plus chauds sont comprises dans le préférendum thermique de l'espèce repère. Les températures les plus chaudes observées étaient fin août autour du 23/08. Cela s'explique par les très fortes chaleurs de l'air à cette période.



❖ Travaux sur l'Albarine

Pour cette année 2023 l'AAPPMA et la FDAAPPMA ont choisi de réaliser des travaux sur le secteur de Montferrand.

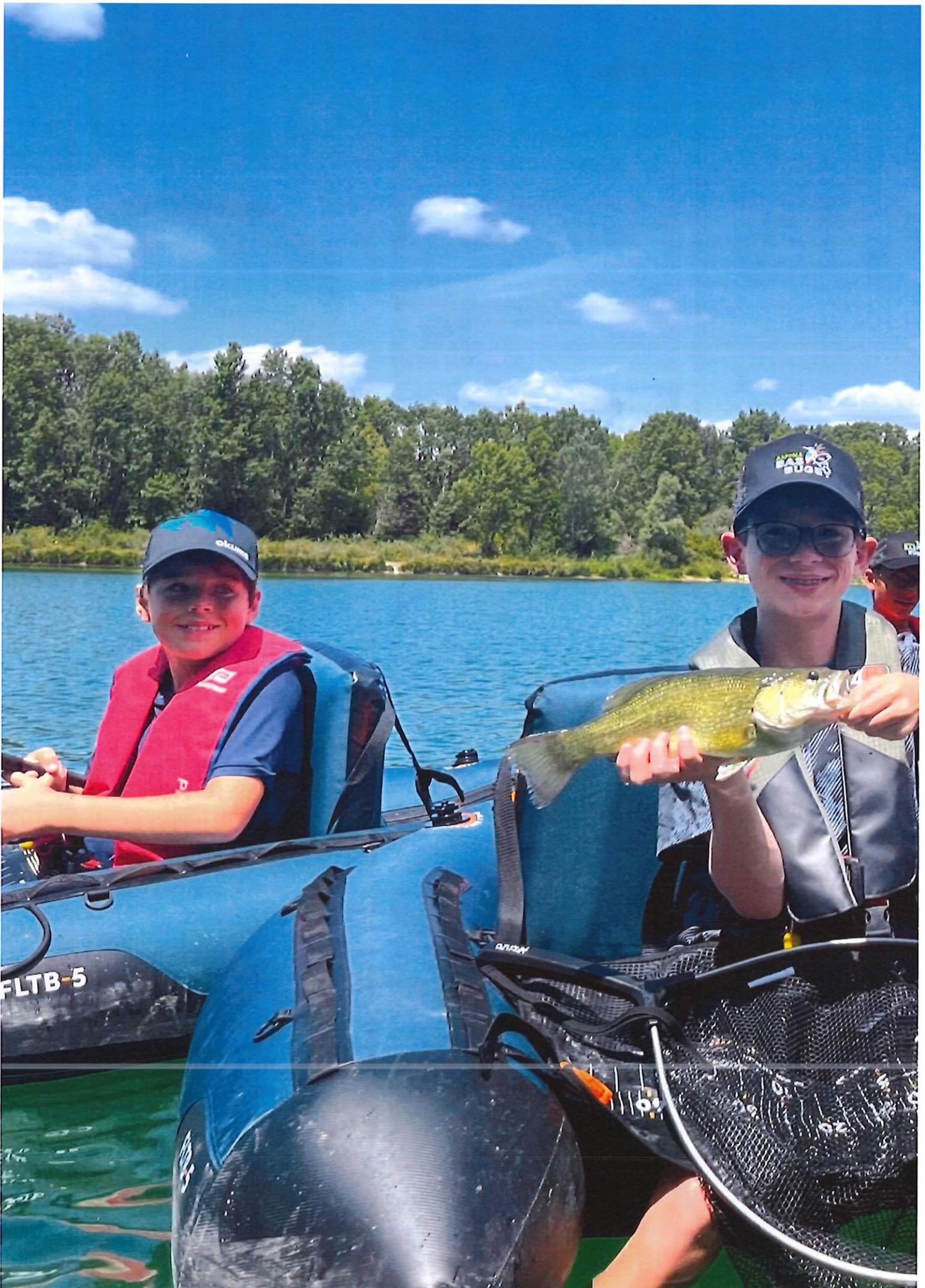
Les objectifs sont les suivants :

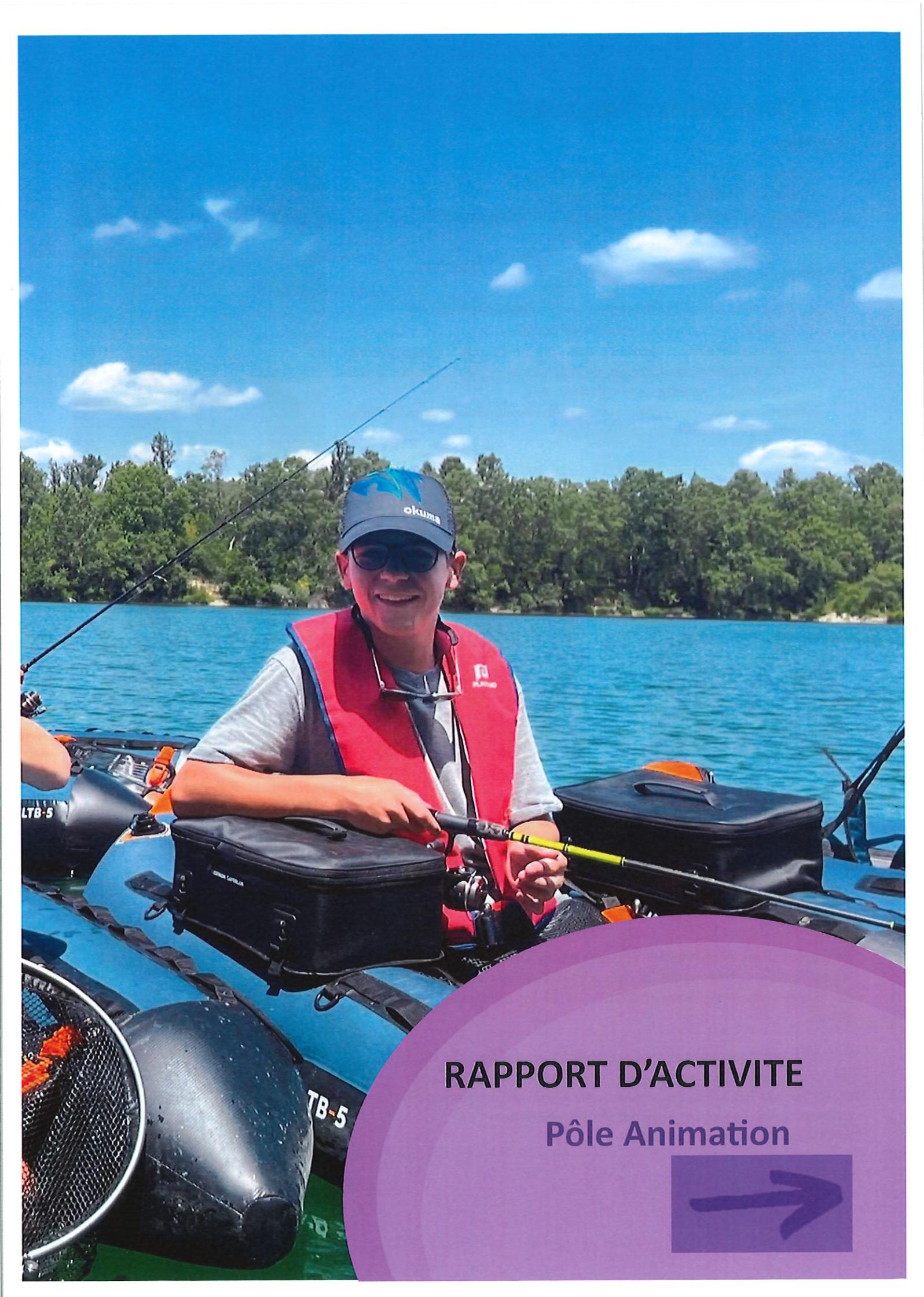
- Diversifier les écoulements
- Permettre une meilleure oxygénation
- Augmenter la capacité d'accueil du tronçon par mise en place d'habitat
- Lutter contre le réchauffement des eaux
- Contenir le massif de renouée du Japon

L'ensemble des travaux ont pu être réalisés avec succès malgré un retard sur la renaturation de la berge due à une longue période de crue et de fortes précipitations durant plus d'un mois. Les objectifs ont pu être validés, les travaux ayant déjà pu encaisser une crue à plus de 80m3/s, la zone a déjà commencé à travailler positivement.

Une pêche d'inventaire a été prévue au sein de l'observatoire piscicole et thermique de la FDAAPPMA 01 afin d'attester de l'efficacité de ces travaux sur les deux prochaines années. Par ailleurs, cette pêche d'inventaire sera réalisée à l'occasion de l'inauguration des travaux en présence et avec la participation des élus de l'Agence de l'eau, de la région ARA et du CD 01 en compagnie de l'AAPPMA et du syndicat de bassin SR3A.







RAPPORT D'ACTIVITE

Pôle Animation



❖ Organisation et missions en 2023

3 salariés :

- Olivier TONDEUR : Chargé de développement
- Frédéric LARDON : Agent de développement
- Chloé QUILLARD : Alternante chargée de développement

Les principales missions sont :

- Education à l'environnement et au développement durable
- Promotion et transmission du loisir pêche
- Communication : Gestion des supports de communication informatique (site Internet, Réseau sociaux, etc.), papier (Guides Annuelles, plaquettes informatives, etc.)
- Représentation de la Fédération lors d'évènements : Salons de Pêche, Animations, journées découverte, etc.



En 2023 :

Education à l'environnement et au développement durable

- 83 Animations à destination des jeunes :

Récolte des invertébrés aquatiques - Découverte des poissons d'eau douce - Observation de la macrofaune



La fédération a mis en place en 2023 un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable, il a été élaboré en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, le Conseil départemental de l'Ain et l'Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes et avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce catalogue est un référentiel, servant de base aux interventions qui sont orientées vers les jeunes publics et plus précisément à destination des écoles primaires (classes de CP, CE, CM) et des collèges (classes de 6ème).

Le thème principalement abordé est le milieu aquatique, sous toutes ses formes (source, ruisseau, rivière, fleuve, zones humides, mare, étang, lac, ses habitants, ses menaces, etc.). Souvent méconnus, les milieux aquatiques jouent pourtant un rôle clef dans le bon fonctionnement des écosystèmes.

Les interventions ont pour objectifs de découvrir et sensibiliser ces publics à l'importance que représentent les milieux aquatiques afin de mieux les protéger et les préserver pour les générations futures.

Partenariat avec la Maison de l'eau et de la Nature

Depuis une décennie, la Fédération de Pêche de l'Ain et la Maison de l'Eau et de la Nature collaborent pour sensibiliser les jeunes à la préservation des écosystèmes aquatiques. Cette année, 35 animations ont été organisées, touchant les élèves du CP au CM2. Les thèmes principaux étaient la découverte des invertébrés aquatiques et des poissons d'eau douce.

Adaptées à différents niveaux scolaires, ces sessions ont offert une expérience éducative immersive et enrichissante.



Ce partenariat illustre l'engagement de la fédération de pêche et de la maison de l'eau pour l'éducation environnementale et la protection de la nature, formant ainsi des citoyens conscients de l'importance de préserver nos ressources aquatiques.

Partenariat avec Rivières sauvage



Depuis la première labellisation rivière sauvage en France et plus précisément dans l'Ain sur la rivière Valserine, le pôle éducatif intervient sur les cinq rivières classées qui sont l'Arvière, la Dorches, le Treffond, la Pernaz et bien entendu la Valserine.

Au fil du temps, nous avons sélectionné lors de nos interventions des sites d'animations aux berges praticables pour un public de cycle 1 à 2 et surtout riche en diversité macro faunique et à la ripisylve privilégiée.

2031 élèves sensibilisés !



École de pêche 2023

- + de 80 participants

La fédération de pêche de l'Ain a décidé de mettre en place un système d'apprentissage de la pêche par des cours techniques et éducatifs. Ils sont destinés à tout public à partir de 8 ans suivant les thèmes abordés.

L'école de pêche peut correspondre à plusieurs attentes, en effet, certains stages sont dédiés aux débutants, d'autre à ceux qui pratiquent déjà la pêche mais qui souhaite découvrir une technique supplémentaire ou encore pour les plus expérimentés, des cours de perfectionnement.

En 2023, ce n'est pas moins de 80 jeunes qui ont participé à cette école de pêche pour 45 dates. Les techniques de pêche abordées sont les suivantes :



Sorties Naturaliste

La Fédération de Pêche de l'Ain organise des sorties naturalistes axées sur le fonctionnement des rivières et la richesse de la biodiversité qu'elles abritent. Ces excursions offrent aux participants l'opportunité d'explorer les écosystèmes aquatiques, de comprendre leur dynamique et d'observer la diversité des espèces présentes.



Événementiels et stands

Journée espaces naturels sensibles Albarine

Sur une journée et à la demande du département, la fédération a tenu un stand pédagogique avec les bénévoles de l'AAPPMA Albarine. Une séance collecte et observation d'insectes aquatique a eu lieu avec un public passionné.



Journées poissons des Dombes



Depuis deux années consécutives, nous sommes invités à participer à cet événement avec notre stand pédagogique et tourisme pêche sur deux journées. Le stand est partagé entre une activité pédagogique (loupes binoculaires, collection d'insectes) et une autre partie accès sur le tourisme pêche départemental.

Journée du CIO de l'Ain

Cette année, c'était sur les bords du grand lac de Montrevel-en-Bresse. Malheureusement, le réchauffement de l'eau de surface a fait exploser la croissance et l'expansion des herbiers aquatiques qui nous ont empêché de pratiquer la pêche au coup en toute sécurité.



Festival nature d'Hauteville-Lompnes

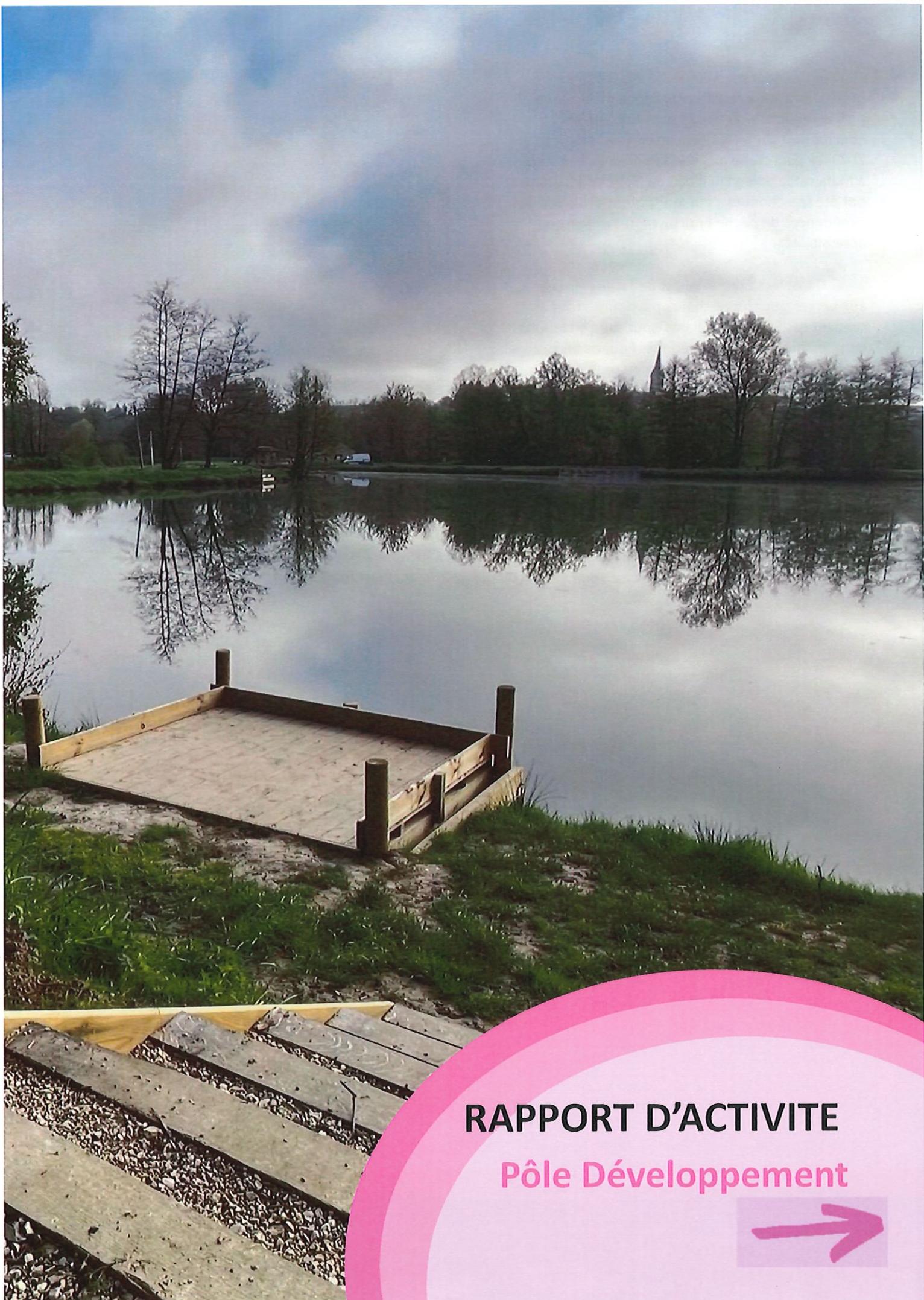


Nous mettons en place chaque année le grand stand de la fédération de pêche de l'Ain.

Le vendredi, c'est la journée spécifique pour tous les élèves des écoles du plateau d'Hauteville. La suite du week-end, nous accueillons environ 400 à 500 personnes.







RAPPORT D'ACTIVITE

Pôle Développement



La Fédération de pêche a lancé une initiative visant à rendre la pratique de la pêche plus accessible et agréable pour tous, en se concentrant sur trois sites choisis pour l'année 2023. Le plan d'eau des Benonnières, la Reyssouze à Malafretaz et le plan d'eau de Neuville-les-Dames ont été sélectionnés pour leur potentiel à offrir des expériences de pêche enrichissantes et leurs accessibilités.

L'objectif principal est de faciliter l'accès aux berges pour les pêcheurs passionnés tout en rendant ces lieux accueillants pour tous, y compris les personnes à mobilité réduite. Pour ce faire, plusieurs mesures ont été mises en œuvre afin d'assurer une accessibilité optimale.

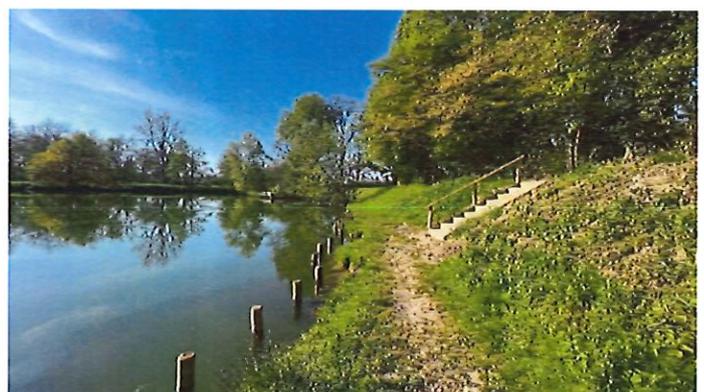


Des aménagements spécifiques ont été réalisés pour permettre aux personnes à mobilité réduite de profiter pleinement de ces sites. Des rampes d'accès ont été construites, des sentiers praticables ont été aménagés, et des pontons ont été installés pour faciliter l'accès aux postes de pêche, garantissant ainsi que chacun puisse participer à cette activité de plein air en toute sécurité et confort.

En parallèle, une restructuration des parkings a été entreprise pour garantir un accès facile et sécurisé aux sites de pêche. Des espaces de stationnement ont été prévus à proximité des points d'accès, facilitant ainsi le transport du matériel de pêche et assurant une meilleure gestion du flux de véhicules.

Plan d'eau des Granges à Neuville-les-dames

- Réfection des stationnement et accès
- Restauration d'un ponton PMR
- Création de 5 postes pêche
- Création d'accès sécurisé (escaliers, barrières...)



Plan d'eau des Bénonnieres à Jasseron

- Réfection des stationnement et accès
- Création d'une plateforme PMR
- Création d'un chemin pédagogique
- Création d'un chemin PMR
- Réalisation d'un passage busé
- Enrochement



Rivière Reyssouze à Malafretaz

- Réfection des stationnement et accès
- Création d'une plateforme PMR
- Création d'un chemin pédagogique
- Création d'un chemin PMR
- Création d'un parking PMR







Agent de Développement
F.D.A.A.P.P.M.A

GARDE-PÊCHER
particulier

RAPPORT D'ACTIVITE

Pôle Garderie



❖ Organisation et missions en 2023

2 Salariés :

- Gérald BORGET
- Laurent JOLY

Les missions principales des gardes-pêche sont les suivantes :

- Police de la Pêche.
- Surveillance des milieux.
- Appui technique administratif et accompagnement des gardes pêche particuliers des AAPPMA.
- Contrôles des opérations d'alevinages et d'empoissonnement.
- Déclenchement et organisation des pêches de sauvetage.
- Participation aux opérations du service technique, pêche d'inventaire, pour cause de travaux et suivis divers.

En 2023 :

Relevés d'infractions :

Environ 1600 pêcheurs ont été contrôlé par les gardes fédéraux en 2023. Quarante-sept procédures ont été rédigés pour un total de 77 infractions relevées

Intitulé des infractions	Nombre
<i>Pêche sans carte</i>	11
<i>Défaut de taxe</i>	11
<i>Pêche sur autrui</i>	13
<i>Pêche durant heures d'interdiction</i>	25
<i>Pêche dans une réserve</i>	2
<i>Pêche sans surveillance des lignes</i>	1
<i>Non-respect de la pêche banale</i>	1
<i>Non-respect des prescriptions édictées par ARP(No-kill)</i>	6
<i>Pêche en bateau en 1ere catégorie</i>	2
<i>Non-respect du nombre de ligne</i>	1
<i>Pêche d'un poisson de taille non réglementaire</i>	1
<i>Pêche au leurre durant fermeture du Brochet</i>	1
<i>Carpe retenue captive durant partie pêche nocturne</i>	1
<i>Pêche dans dispositif assurant la circulation des poissons</i>	1

TOTAL = 77 Infractions



Différentes conventions :

Office du ministère Public

Mise en place d'une convention de gestion des infractions, signée par le Procureur de la République, l'Officier du Ministère Public, la Direction Départementale des Territoires et la Fédération de pêche de l'Ain qui permettra d'améliorer et d'automatiser les procédures de demandes de réparations civiles.



Fédération de pêche du Rhône et Fédération de pêche de Saône-et-Loire



Depuis plusieurs années, la Fédération de Pêche de l'Ain a établi une convention avec la Fédération de Pêche du Rhône et une autre avec la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire. Cette collaboration vise à organiser des tournées de surveillance conjointes sur les parcours limitrophes. En unissant nos efforts, ces fédérations peuvent mieux protéger les ressources halieutiques et garantir le respect des réglementations sur la pêche. Cette coopération renforce également les liens entre les territoires riverains et favorise une gestion plus harmonieuse des cours d'eau partagés.

Journée annuelle de la Garderie :

Pour la deuxième année consécutive, les gardes fédéraux de la Fédération de Pêche de l'Ain ont orchestré avec succès la journée annuelle de la garderie. Cette initiative vise à actualiser les gardes particuliers des AAPPMA sur les nouvelles réglementations, à réviser ou à perfectionner leurs méthodes de contrôle, ainsi qu'à les tenir informés de toutes les actualités pertinentes. Cette journée représente un moment d'échange crucial que la fédération aspire à perpétuer dans les années à venir, espérant attirer un nombre croissant de participants à chaque édition.



Formation module 1 et module 3 des Garde-pêche particuliers



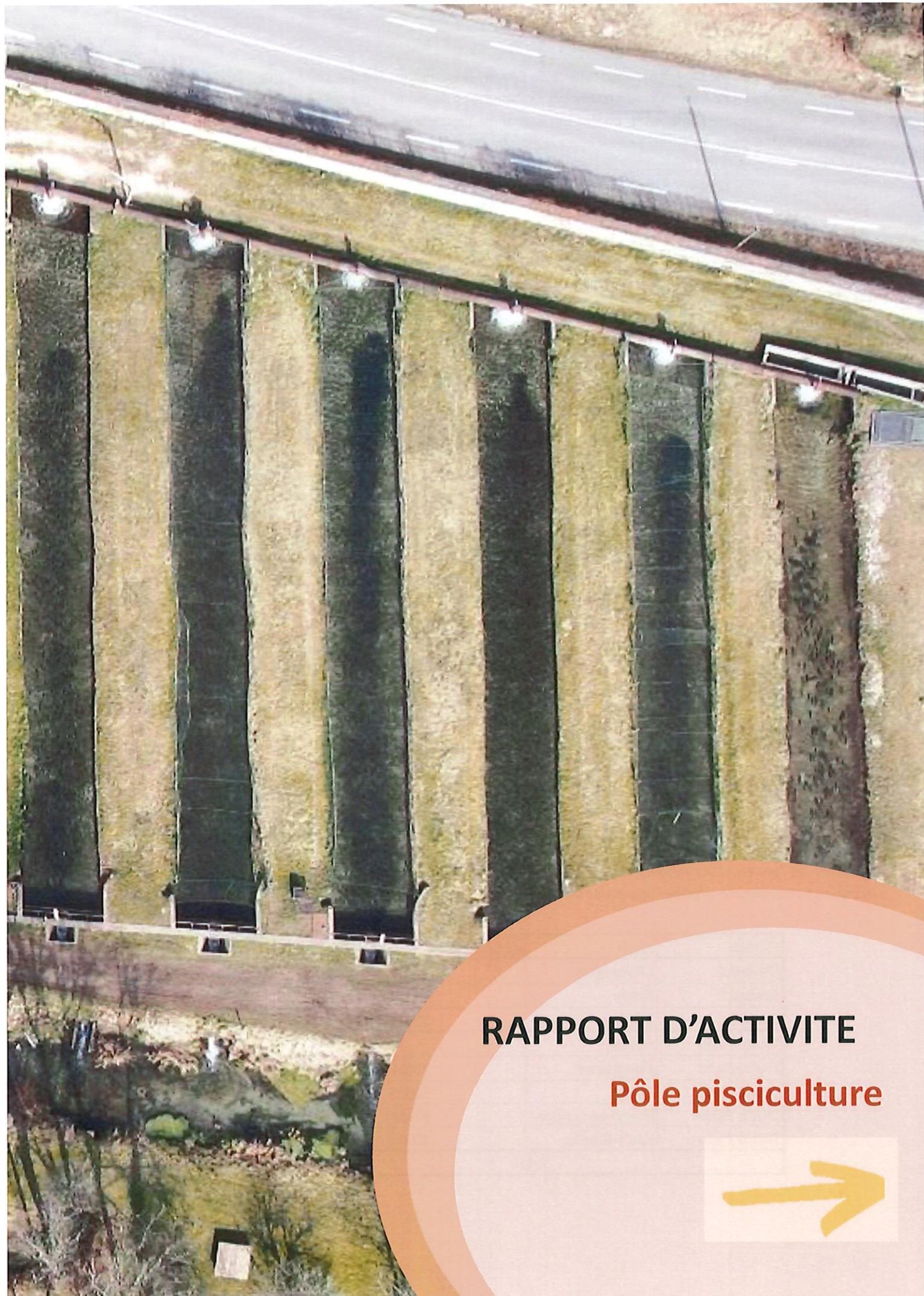
Cette année, la Fédération de Pêche de l'Ain, en collaboration avec la Fédération des Chasseurs et l'OFB, a initié la formation de 10 nouveaux gardes pêche particuliers. Ces gardes bénévoles formés contribueront à assurer une gestion durable des cours d'eau et à sensibiliser les pêcheurs à la nécessité de respecter les règles et les écosystèmes.

Collaboration avec les gardes-pêche particuliers

Durant cette année 2023, de nombreuses surveillances nocturnes et diurnes ont été effectuées avec la collaboration des gardes-pêche particuliers des AAPPMA, soit sur leur sollicitation ou sur la demande des gardes-pêche de la fédération.







RAPPORT D'ACTIVITE

Pôle pisciculture



La fédération de pêche exploite la pisciculture de Chazey-Bons depuis Janvier 1999. Cette pisciculture a pour vocation principale la production de juvéniles d'Ombres Communs et de Truite Fario pour satisfaire un contrat d'alevinage avec la CNR en mesure compensatoire des dérèglements biologiques induits des ouvrages hydroélectriques de Seyssel à Sault-Brénaz. Le surplus de ce contrat est affecté à la vente aux différentes associations de pêche.

Les ventes au AAPPMA et autres associations en 2023

- 80 000 œufs
- 62 200 Truitelles de printemps
- 13 525 Truitelles d'automne
- 22 140 Truitelles d'1an
- 2 310 kg de truites « portions »

Pour l'ensemble des ventes clients, le montant s'élève à 60 802, 00 €.



Les secteurs :

AAPPMA	
Département de l'Ain	Autres départements
Haut-Furans	Faucigny
St Jean le vieux	Chazey-d'azergues
Chazey-bons	Le truison
Prémeyzel	St genix
Massieux	Bourg d'oisans
Sainte-euphémie	Saint christophe en Oisans
Divonne les bains	Modane
Izernore	Vaucluse
Beynost	Annonay

Les ventes CNR 2023

Au cours de l'année, de nombreux cours d'eau sont alevinés grâce au contrat avec la CNR. La nature du contrat comporte une somme allouée réparti par seuil en fonction de l'espèce ciblée et convertie en équivalent 6 mois.

Espèce	Seuil	Nombre total	Prix (6mois)	Valeur par seuil
Ombre C	Chautagne	27000	0,65882 €	17 788,14 €
Ombre C	Belley	55000	0,65882 €	36 235,10 €
Ombre C	Bregnier-Cordon	55000	0,65882 €	36 235,10 €
Truite Fario	Seyssel	0	- €	- €
Truite Fario	Chautagne	27000	0,15142 €	4 088,34 €
Truite Fario	Belley	54000	0,15142 €	8 176,68 €
Truite Fario	Bregnier-Cordon	54000	0,15142 €	8 176,68 €
Truite Fario	Sault-Brenaz	25000	0,15142 €	3 785,50 €
Total				114 485,54 €

Les ventes EDF 2023

Vente de truites fario et ombre commun dans le cadre du contrat EDF avec l'AAPPMA d'Izernore, de l'APABR et de RLHB :

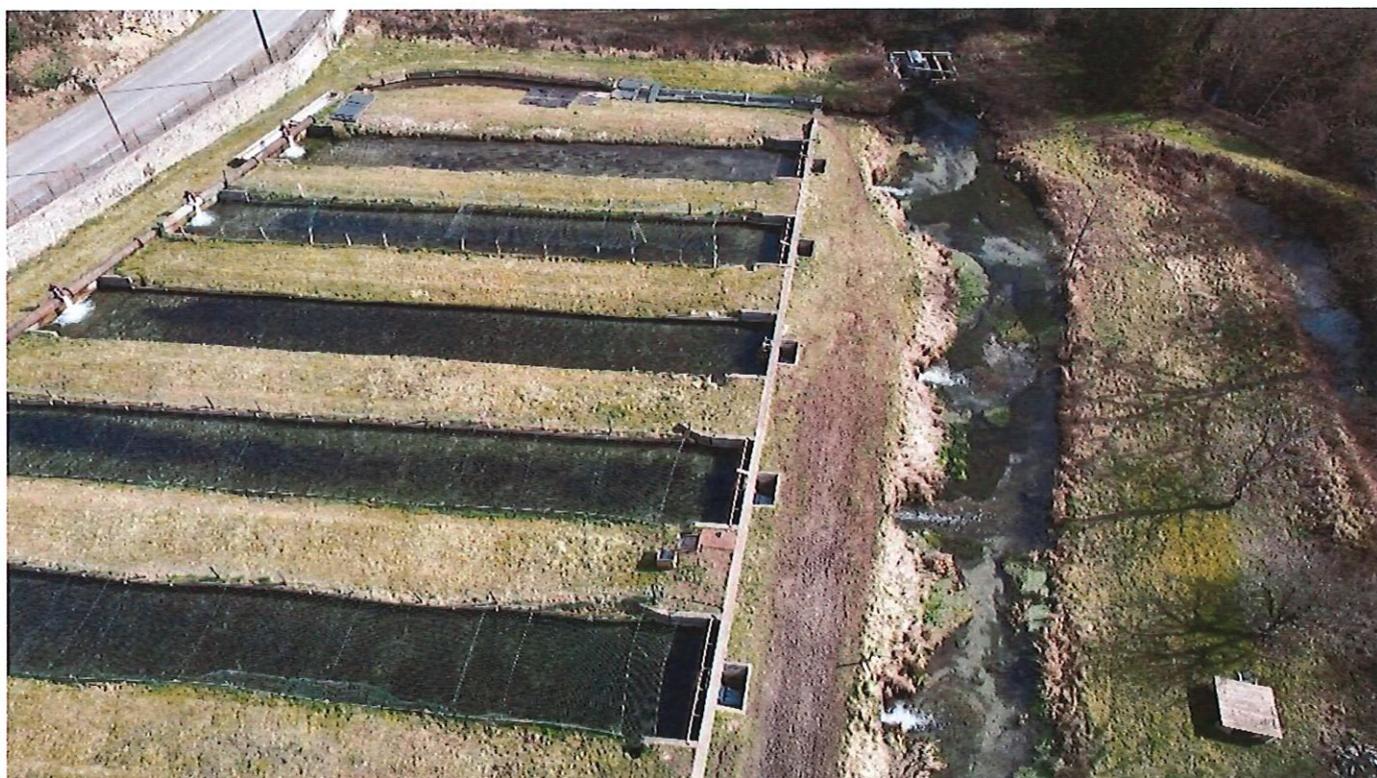
EDF	
AAPPMA Izernore	176 kg
AAPPMA RLHB	176 kg
AAPPMA APABR	352 kg



Avenir de la pisciculture

Les salariés ont créé en 2023 l'association de la pisciculture de Chazey-Bons. C'est au travers de cette structure que le projet de restauration de la pisciculture prendra forme avec le concours et le soutien du CD 01, CNR, la Région ARA et la ComCom Bugey-Sud.

La cession de l'outil aux anciens salariés est une décision forte du conseil d'administration, afin de conserver un outil de production au service des associations de pêche de toute la Région ARA, de conserver un savoir faire dans l'élevage de l'ombre commun et enfin de sauvegarder 3 emplois sur site. La FDAAPPMA 01 suivra de près et soutiendra l'évolution du projet.



Procès-verbal Assemblée Générale 2024

Approbation du procès-verbal de l'AG 2023

Le Procès-verbal d'Assemblée Générale du 12 mai 2023 a été transmis par mail avec la convocation. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Approbation des comptes 2023

Les comptes 2023 sont validés à l'unanimité.

Approbation des budgets prévisionnels 2024

Les budgets prévisionnels 2024 sont approuvés à l'unanimité.

RAPPORT VERIFICATEUR AUX COMPTES

À la demande du Président de la Fédération de Pêche de l'Ain, Monsieur Nikola MANDIC, Claude DUTRIEZ et Jacques MOUGEOT se sont rendu, au siège de la fédération de pêche pour procéder à la vérification des comptes de l'exercice 2023 en présence de :

Mme GRENIER Lorella – Responsable Administrative et Financière

Encore une année de plus où la pisciculture plombe le résultat de la fédération alors que le siège est relativement constant à 18000 – 19000 euros de bénéfice.

Nous constatons avec satisfaction la vente de la pisciculture début janvier 2024 ainsi que le budget prévisionnel 2024 qui fait apparaître une stabilité du siège.

Toutefois en tant que vérificateurs aux comptes nous attirons votre attention sur la réciprocité.

En effet l'article 7 des statuts de la FDAAPPMA prévoit la promotion et le développement du loisir pêche en favorisant en particulier la réciprocité. Nous constatons plus de 30 000 euros de pénalités retenues par l'EHGO. Dans le même temps entre 1000 et 1500 cartes vendues en double à des pêcheurs correspondant à une double part que la fédération touche, ceci va à l'encontre des statuts. Les réciprocitaires ne peuvent pêcher chez les non-réciprocitaires par contre les pêcheurs non réciprocitaires peuvent eux pêcher sur 1500km de rives (domaine public payé à l'état par les aappma réciprocitaires).

Nous demandons à la fédération soit d'imposer la réciprocité à toutes les AAPPMA, soit de compenser financièrement les AAPPMA réciprocitaires qui partagent leurs parcours.

Ceci étant, nous donnons notre quitus sur les comptes 2023 qui nous ont été présenté.

Commissaire aux comptes, Monsieur Pascal TONNARD, Aindex.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectués l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de l'exercice.





FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

Suivez-nous sur nos
réseaux sociaux :



<https://www.federation-peche-ain.com/>

GÉNÉRATION
PÊCHE

